

IICA/CE/Res.374(XXII-O/02)
2 et 3 octobre 2002
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 374

**HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.412(02), « Huitième rapport du Comité de révision de la vérification »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que le Comité doit recevoir et approuver les rapports et les recommandations du Comité de révision de la vérification (CRV),

DÉCIDE :

1. D'approuver le huitième rapport du CRV.
2. De demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le huitième rapport annuel du CRV.